



Extrait du Education et Devenir

<http://educationetdevenir.fr/spip.php?article262>

# **pour une nouvelle gouvernance du service public de l'éducation nationale**

- Actualités et Contributions - Contributions -

Date de mise en ligne : mercredi 14 juillet 2010

---

**Copyright © Education et Devenir - Tous droits réservés**

---

**En préparation du futur colloque d'E&D : "le service public d'éducation, une mission à partager" (janvier 2011), cette contribution sénatoriale qui rejoint les thèmes de nos futurs débats**

Pour une nouvelle gouvernance du service public de l'éducation nationale

Par Serge Lagauche

Les conséquences de l'échec scolaire constituent un handicap majeur pour notre pays. Sa cohésion sociale comme sa compétitivité sont menacées. Car, dans un monde de concurrence et d'innovation, dans une société de la connaissance et des savoirs, l'éducation est la meilleure chance qui puisse être donnée aux citoyens. Pourtant, les résultats de notre enseignement ne correspondent pas à nos attentes d'efficacité et de solidarité. Ils favorisent ceux qui disposent des meilleures chances au départ et les situations d'échec scolaire touchent essentiellement les enfants de familles défavorisées.

Or, les transformations de l'économie exigent des qualifications plus élevées pour l'ensemble de la population. La volonté de faire émerger une élite doit s'accompagner d'une volonté de faire progresser parallèlement l'ensemble des élèves et en particulier ceux qui ont le moins de chance de réussir. Nous devons rendre l'école de la République à la fois plus performante et plus égalitaire.

Déconcentration, personnalisation et ouverture doivent être les maîtres mots d'une réforme ambitieuse du service public de l'éducation.

Des mesures de déconcentration pourraient donner plus de souplesse au système et, sans remettre en cause la nécessité de préserver une cohérence nationale, diffuseraient les responsabilités et les prises d'initiatives. Le rôle de l'administration centrale pourrait être recentré sur des fonctions essentielles : fixer les cadres et les programmes généraux, réaliser une péréquation des moyens, contrôler, habilitier les diplômes... Au delà pourrait être laissée une grande part à l'initiative, à l'adaptation aux caractéristiques locales et relativement à la diversité des publics concernés.

Le corollaire de cette autonomie accrue est inévitablement une évaluation renforcée. Cette évaluation qui existe déjà, de manière informelle et incontrôlée, donnerait une information publique permettant de souligner les carences, d'évaluer les moyens nécessaires et de mobiliser tous les acteurs. Elle doit donner lieu à la publication annuelle de rapports circonstanciés académie par académie, et bien entendu à la remise annuelle d'un rapport au Parlement et aux Commissions concernées.

Si l'école contribue à construire la société, la société bâtit l'école et lui donne son orientation. Enseignants, chefs d'établissement, élus locaux, parents, mouvements associatifs doivent s'investir dans la construction d'un réseau éducatif multiforme ancré dans le quartier, doté de moyens adéquats dont l'école doit être le centre. L'éducation des jeunes doit être une coproduction, l'affaire de tous, du global au local. Alors seulement, les élèves, les professeurs et les parents retrouveraient la fierté de leur lieu de vie, de leur école.

La valorisation des compétences des enseignants devrait recouvrir des modalités motivantes pour l'équipe pédagogique. Elle s'attacherait ainsi à donner plus de poids au mérite des enseignants et aux résultats, à leur

implication dans la gestion collective de l'établissement qu'à l'ancienneté. Le développement de postes d'affectation sur profil ou le recrutement par cooptation pourrait être une piste intéressante à suivre, dans les établissements confrontés aux plus grandes difficultés.

Dans le cadre d'orientations fixées au niveau national, les enseignants devront donner corps au projet éducatif, adapter les programmes à partir du socle commun, diversifier les méthodes, déterminer les itinéraires pédagogiques, choisir les rythmes. L'intérêt d'un apprentissage par cycle, permettant de juguler le redoublement, inefficace, n'est plus à démontrer. Encore faut-il que cette politique soit appliquée au sein des établissements par des professeurs formés à ces rythmes d'apprentissage différenciés. De nouvelles modalités de formation devraient en conséquence être envisagées : une formation continue non plus facultative mais obligatoire.

Si l'école doit donner à tous un bagage commun, elle doit aussi permettre à chacun de trouver la voie de sa réussite sociale et professionnelle. Vouloir parvenir à l'égalité en milieu scolaire, condition de la mobilité sociale, exige des politiques différenciées. Elle requiert une inégalité des traitements au bénéfice des élèves et territoires les plus défavorisés, consistant à identifier les différences existant entre les élèves, et à y adapter les parcours et les méthodes d'enseignement. Les élèves les plus en difficulté doivent être aidés sur le temps scolaire de tous les élèves et dans le cadre normal des activités de la classe. Notre principal objectif doit être de prévenir la rupture scolaire de ces élèves les plus fragiles en développant, au sein du système éducatif, les meilleures conditions possibles d'apprentissage afin de leur permettre de sortir avec une orientation positive. Pour de nombreuses familles issues des milieux sociaux défavorisés, la scolarisation des enfants de 2 ans en maternelle, est un élément déterminant pour la mise en place correcte des dispositifs cognitifs qui permettront ensuite la maîtrise de la langue et l'acquisition de compétences fondamentales. D'autre part, cette scolarisation précoce et adaptée sera aussi le moment privilégié pour renforcer les contacts et les liens avec les familles.

Quant à l'échec de l'école primaire, il est insupportable lorsque l'on constate que 40% des élèves sortent du CM2 avec des lacunes graves. Y remédier devrait être une priorité d'autant plus forte que tous reconnaissent que l'acquisition des fondamentaux qui déterminent l'avenir des jeunes se joue dès les premières années de l'éducation primaire.

A chaque fin de cycle, il peut y avoir des ruptures importantes. Pour les préparer au mieux, un dialogue constant entre les enseignants, voire un travail conjoint entre les enseignants de grande section de maternelle et de CP, entre ceux de CM2 et ceux du collège, pourra utilement être mis en place. Dans le cadre de ces moments de transition, il faut pouvoir mettre en oeuvre un repérage rapide des élèves potentiellement décrocheurs. Les résultats aux évaluations nationales et aux évaluations intermédiaires sur l'ensemble des disciplines pourraient faire plus partie des indicateurs utilisés.

Le collège unique est souvent présenté comme le maillon faible de notre système d'enseignement. Le système français souffre paradoxalement d'une différenciation anormalement marquée et précoce des parcours des élèves. Tout en maintenant un socle commun renforcé assurant à tous une formation fondamentale, introduisons une véritable diversification des parcours rendue possible par de meilleurs dispositifs d'orientation. Non plus une orientation par l'échec, mais une orientation fondée sur la construction d'un projet personnel de vie. C'est pourquoi, l'institution scolaire doit prendre davantage en considération le monde professionnel, et le rôle déterminant que jouent les entreprises. Pour les élèves les plus en difficulté, il faudrait, dès la 4e, envisager la diversification des parcours en terme d'options afin de donner à envisager d'autres possibilités de réussite, aussi bien pour les parents que pour leurs enfants. Pour ces élèves qui ont du mal à donner sens à leur présence au sein de l'Ecole, il importe de tenter une ouverture sur l'environnement économique et culturel, que tous ne perçoivent pas. L'école doit réaffirmer son ambition d'une formation humaniste ouverte sur son environnement social et culturel.

Voici, brièvement évoqués les principes que nous souhaitons pour une nouvelle gouvernance du service public de

l'éducation nationale. Elle n'est, à l'évidence, aujourd'hui, pas mise à l'ordre du jour ! La Cour des Comptes a constaté que l'Etat ne connaît pas le coût des politiques éducatives ou des établissements d'enseignement et ne répartit pas systématiquement les moyens en fonction des objectifs qu'il affiche. Avant de trancher dans les moyens, il faut procéder à une évaluation systématique du coût et de l'efficacité des dispositifs éducatifs et des établissements ! Or la politique de suppression des emplois dans l'éducation nationale n'a pas été accompagnée d'une méthode pour améliorer les résultats dans l'enseignement primaire et secondaire. En cela, les deux préconisations[1] [1] émises par la Cour des Comptes devraient, si elles étaient appliquées par le gouvernement, permettre d'approcher, enfin !, l'objectif de la loi pour l'avenir de l'école de 2005, c'est-à-dire la réussite de tous les élèves.

Serge Lagauche est Sénateur du Val-de-Marne

Intervention faite le 24 juin 2010 dans le cadre d'un rapport sur l'Egalité des chances dans l'enseignement primaire et secondaire

[1] Rapport de la Cour des comptes du 12 mai 2010 « L'éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves »

« - Il est nécessaire, non seulement de parvenir à une répartition nettement plus différenciée des moyens entre les établissements, mais également de procéder à des arbitrages entre les politiques et les actions éducatives, après les avoir mai systématiquement évaluées ; »

Et « - L'organisation du système scolaire et ses modes de gestion doivent être profondément réformés : il est désormais impératif de remplacer la logique de l'offre scolaire par une logique fondée sur la demande, c'est-à-dire sur une connaissance nettement plus précise des besoins des élèves. »